



Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame RACHIDI Saad Eddine - LAABISSI Jamila.**

Le terrain concerné est situé à **6200 Châtelet, rue des Hayettes n° 147** et cadastré **Châtelineau 2 (3) section B n° 268T.**

Le projet consiste en **la démolition d'une annexe et la construction d'une extension à l'habitation**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 1.5.1.1. page 48 : Un recul arrière de 6m minimum ne serait pas conservé par rapport à la limite arrière de la parcelle et ce à compter de la façade arrière du volume secondaire projeté;**
- **Point 4.1.3.1.7. page 51 : Les matériaux du volume secondaire projeté ne seraient pas les mêmes que ceux du bâtiment principal;**
- **Point 6.2. page 52 : L'ensemble des baies du bâtiment ne serait pas caractérisé par un rythme dominant vertical.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

P.S. A partir du 1er juillet jusqu'au 31 août 2018, les bureaux sont ouverts de 7h00 à 13h00, sauf le mardi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 juin 2018 au 13 juillet 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 13 juin 2018

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ